

2. Ces différentes positions examinées, nous pouvons mieux comprendre
l'évolution de conception générale de la Base :

Croquis page 34

- a) La première esquisse date de 1966 à peu près. Elle est intéressante dans la mesure où elle représente, schématiquement, mais littéralement, les volontés de la Ville Nouvelle : un plan d'eau le plus étendu possible, une vision de la Base dégagée pour les habitants des côteaux.

Un canal de dérivation construit juste au dessus de Ham permet la communication de l'Oise avec les étangs

Ce projet ne se réalisera pas en raison de l'impossibilité financière et technique de construire le canal.

- b) Il fut suivi par le "schéma 85" sur lequel la Ville Nouvelle travailla jusqu'en 72 à peu près.

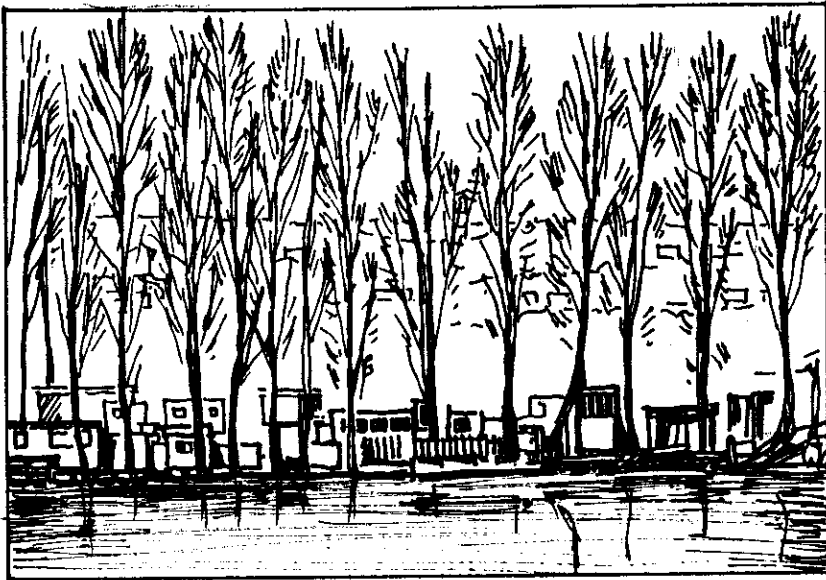
En réalité il est inexact de parler d'un schéma, car à partir de ce moment et vraisemblablement jusqu'à la réalisation finale de la Base, le projet examiné sera à chaque fois une occasion de s'affronter pour les différents organismes en présence, c'est-à-dire

- le Secrétariat à la Jeunesse et aux Sports
- l'Etablissement Public d'Aménagement de la Ville Nouvelle
- le Syndicat Mixte
- l'AFTRP
- les paysagistes

Annexe n° 2

Ils ont cependant des positions communes en ce qui concerne :

- la diminution de l'espace nautique
- pas d'union entre les étangs et l'Oise
- partage de la Base en deux parties d'importance égale, en superficie et en intérêt : aquatique et terrestre
- distinction entre ces deux espaces, d'un grand axe d'équipements et de transports, destiné à relier les quartiers de Cergy et de l'Hautil, situés de part et d'autre de la boucle.



Mais, par contre, deux conceptions de principe s'affrontent :

la première, défendue par l'E P A , surtout par son Directeur :
une Base avec un axe d'équipements sophistiqués, mais dont
les étangs resteraient "sauvages", dans leur état actuel,
consacrés à la pêche et la promenade essentiellement ; la
baignade serait accessoire, voire absente.

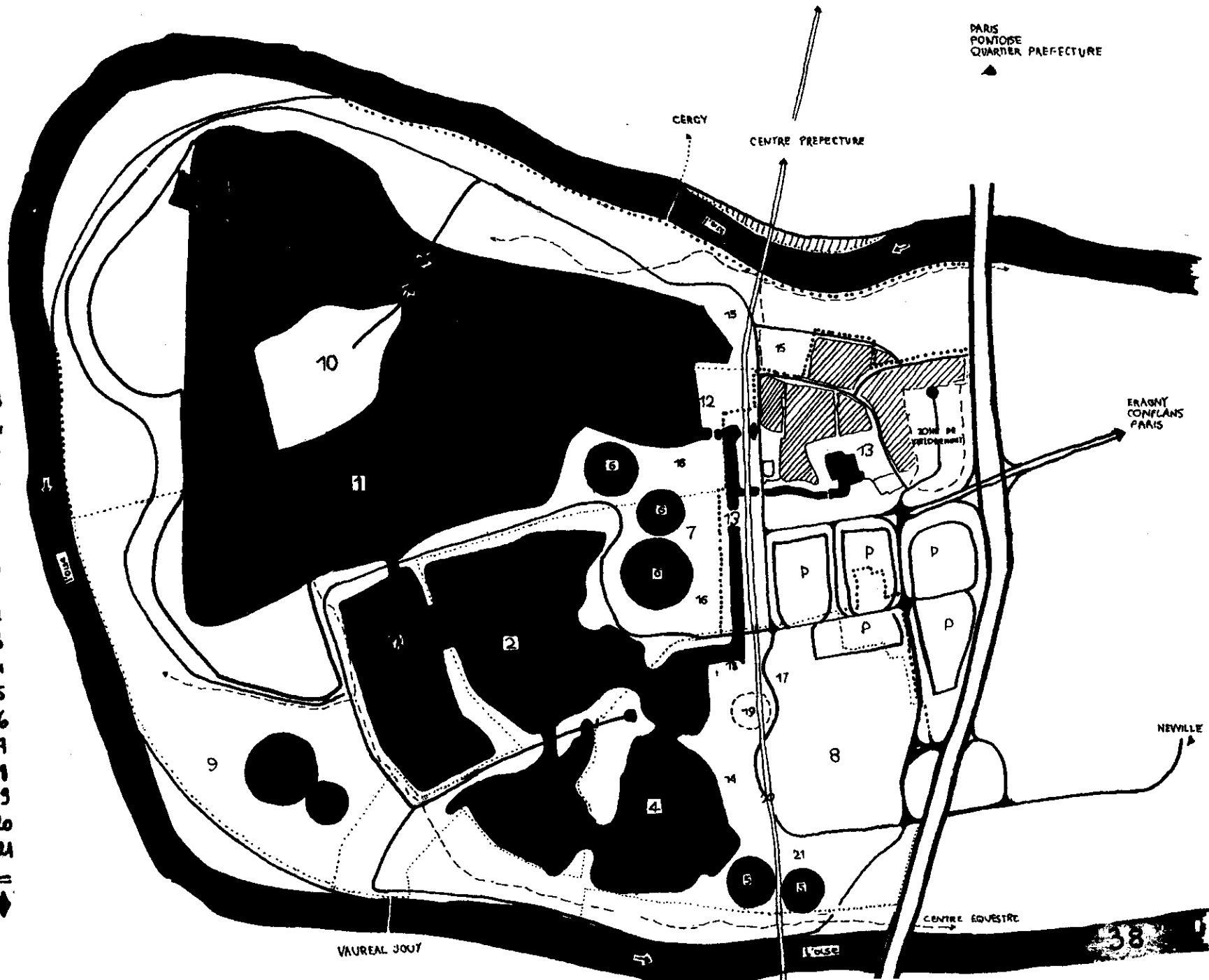
Un des étangs (celui des Hautes Bornes) garderait ses cabanons
de pêcheurs, tellement de bric et de broc qu'on les surnomme
Hong-Kong.



Nous pourrions dire, qu'étrangement, cette vision laissait
présager du projet actuel et des directives de la dernière
circulaire ministérielle : nature, calme et oxygène.

LEGENDE

Terre D.U.P.	...
Terre tranche d'acquisition	...
Circulation voitures	—
Piste cavalière	- - -
Bassin voile, aviron	4
canotage	2
canotage, pêche	3
initiation voile	4
modèles réduits	5
baignade	6
plage	7
Jardin d'aventure	9
Reserve naturelle	9
Cité du lac	10
Parcours de cross	11
Port principal	12
Centre de loisirs	13
Port d'initiation	14
Parquage bateaux	15
Équipement de plage	16
Fête foraine permanente	17
Location de barques	18
Théâtre de plein air	19
Centre de jeunes	20
Centre de modèles réduits	21
Urba. train	==
Station Urba-train	◆



Croquis page 38

La deuxième conception, issue du Secrétariat à la Jeunesse et aux Sports, et approuvée partiellement par l'AFTRP, est plutôt paysagée, aménagée et normative, la baignade en étant une activité principale.

Le rôle du paysagiste va être, alors, de prendre en compte ces désirs apparemment contradictoires et de les concilier, par nécessité, en en prenant l'essentiel. Et curieusement le schéma 85" les fera figurer côte à côte : les étangs dans leurs contours inchangés, un axe équipé et un vaste plan d'eau pour la voile, une baignade centrale.

Dans le projet suivant, qui sera réalisé, le concepteur aura un comportement plus unificateur : toute la base sera créée dans un même esprit, généralisant un parti choisi.

Ces deux exemples montrent que le paysagiste dispose de nombreuses démarches, pour mener à bien sa mission.



Dans les facteurs déterminants de l'évolution d'une idée, il ne faut pas oublier les directives étatiques.

En l'occurrence pour la Base, les circulaires ministérielles : la première, nous l'avons vu, donnait assez peu d'indications, l'idée de Base commençant seulement à naître.

Par contre, il était établi qu'un financement privé pouvait se concevoir et nous en avons un exemple à Cergy qui peut se résumer ainsi :

Il était question d'installer quelque part en Région Parisienne un centre commercial, une exposition de maisons individuelles et un parc d'attractions.

La Ville Nouvelle de Cergy-Pontoise proposa d'accueillir les deux premiers, sa Base recevant le troisième.

Ce parc devait être une sorte de Disneyland dans une enceinte protégée des intempéries, avec la reconstitution d'un lagon (avec bassins de natation, club privé et restaurant), un bassin d'évolution pour dauphins, un monde merveilleux pour les enfants.

Tout ceci devait s'appeler "Bonheurville" et s'accompagnait

d'une ferme, d'une auberge du bonheur, d'une organisation des jeunes, amis des animaux et de Cythère (après embarquement...).

Ce sont les problèmes qu'entraînerait une publicité peut-être mal maîtrisée et ceux d'une gestion trop ardue, qui firent repousser le projet par la Ville Nouvelle.

Annexe n° 3

- La deuxième circulaire (en 1970) n'apporta pas beaucoup de changement à la précédente, si ce n'est une clarification des données.
Et pourtant, à Cergy, des doutes commençaient à planer sur le bien-fondé du projet 85 en instance.

Une étude du problème, ou plutôt un développement de certains termes, jusqu'ici seulement effleurés, fut demandée à un bureau d'architecture paysagère d'origine canadienne.

C'est un exemple de mission partielle qui peut-être confiée au paysagiste ; en effet il n'a pas forcément la responsabilité de la conception dans son intégralité, comme ici, où le client ayant déjà établi son schéma directeur commande à un bureau d'étude, entièrement indépendant de lui, un rapport d'aide à la décision. (Il en fut fait de même à Cergy avec un grand organisme de gestion, quelques années plus tard).

Les paysagistes devaient fournir des précisions d'ordre général sur l'organisation de la Base, nécessitées par l'absence volontaire de toute règle émanant de l'Etat, chaque opération nouvelle devant faire, selon lui, ses expériences en la matière. Puis ils devaient proposer des esquisses d'aménagements ponctuels, structures d'attente de la réalisation finale en un premier temps et parties de ce tout en un deuxième temps.

Il est difficile de s'intégrer, de cette façon, à un projet, surtout s'il est plus formulé, que concretisé par des plans, des croquis, etc...

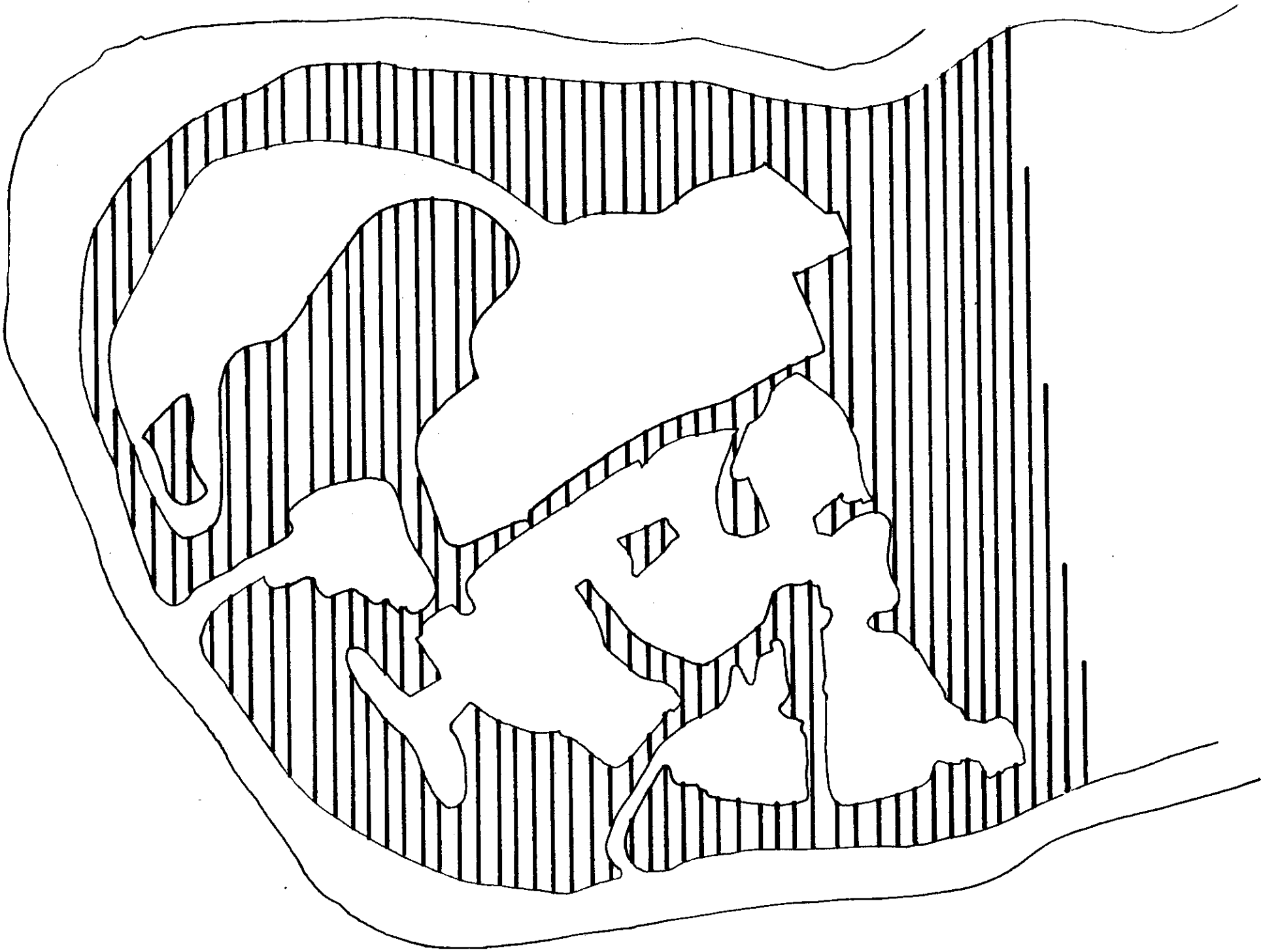
Le concepteur doit savoir deviner et tenir compte de tout ce qui n'est pas clairement exprimé, bien que sous-jacent.

Il doit saisir l'image présentée par le client et cela nous amène à considérer un autre problème : souvent ce sont des clichés, des idées préconçues, des références datant du siècle dernier, auxquels il se trouve confronté et cela est compréhensible, le domaine du paysage français contemporain étant restreint et mal connu.

Nous pouvons constater que beaucoup de "nouveautés" proviennent des pays voisins Allemagne, Angleterre, pays nordiques : notion de jardin d'aventures, de ferme citadine pour enfants (et pour adultes), de cimetière paysagé, de base de loisirs même.

L'homme de la rue, client potentiel, et le futur paysagiste ont à retenir de ces réalisations, par exemple :

- un emploi plus varié des végétaux, car il est particulièrement désolant de retrouver toujours le même archétype, où que vous alliez dans la contrée ; cela ne veut pas dire uniquement utiliser les mêmes espèces, mais aussi essayer d'adapter celles dont nous disposons,



- la recherche de résolution des problèmes techniques avec originalité et raffinement dans les matériaux.

Pour revenir à Cergy, l'étude effectuée ne satisfait pas le client.

En 72, deux autres rapports ajoutèrent une pièce au nouveau schéma en gestation :

Annexe n° 4

- le rapport gestion-animation de la baignade provisoire ouverte cet été là, comportant également toute une réflexion sur la notion de Base de Loisirs, ainsi qu'une enquête, la seule réalisée officiellement sur les visiteurs,

Croquis page 43

- une étude des problèmes de l'eau qui établit un périmètre restreint des extractions et donc des étangs futurs, en fonction des différents niveaux de rentabilité du sous-sol.

Les contours actuels en sont à rapprocher, seuls les creusements en mort-terrain y ont été rajoutés à la demande de l'équipe de conception afin de constituer un îlot supplémentaire au milieu de l'étang de la Folie et c'est un fait que nous devons remarquer.

Annexe n° 5

En effet, loin de subir les inconvénients de cette exploitation, le paysagiste veut en tirer profit et, par là, gagner du temps et de l'argent ; il demanda de nombreuses modifications du programme des sabliers dans le dessin des berges, la profondeur des étangs, le rapport des surfaces terre - eau.

0 100 250 400



Anse de l'île roi

Anse port de pancy

Anse de

45

Le problème de "cohabitation" se posa également entre ces deux entreprises d'esprit opposé que sont :

- les sablières à but économique, bruyantes et polluantes déjà bien implantées,
- la BPAL à but social et de détente, peu présente au début, mais attirant vite de plus en plus de visiteurs.

Croquis page 45

Les travaux de l'une et de l'autre devaient se dérouler dans les meilleures conditions sans se gêner ; c'était un problème de calendrier serré et d'entente préalable difficile à mettre au point.

Aujourd'hui encore ce couple est présent sur la boucle de l'Oise.

Annexe n° 6

- En 74, c'est le Museum National d'Histoire Naturelle qui fera la dernière étude du genre et apportera la touche écologique finale à l'évolution de la conception générale de la Base. Les mentalités et "l'esprit des formes" étaient totalement modifiés depuis la première esquisse de 1966 ; un autre bureau d'études paysagères libéral correspondant à cette nouvelle ambiance fut choisi.

cery

0 100 250 400

vaureal



plaine de jeux

anse de l'île roi

île roi

plaine de jeux

tennis

anse du port de gency

voile

anse princesses

centre nautique

étang de la folie

canoe kayak

plaine de ham

aviron

jeux nautiques

anse des galets

baignade

étang de la sablonnière

lacouil

plaine de jeux du petit clos

plan des moulins

étang des hautes bornes

étang des équerres

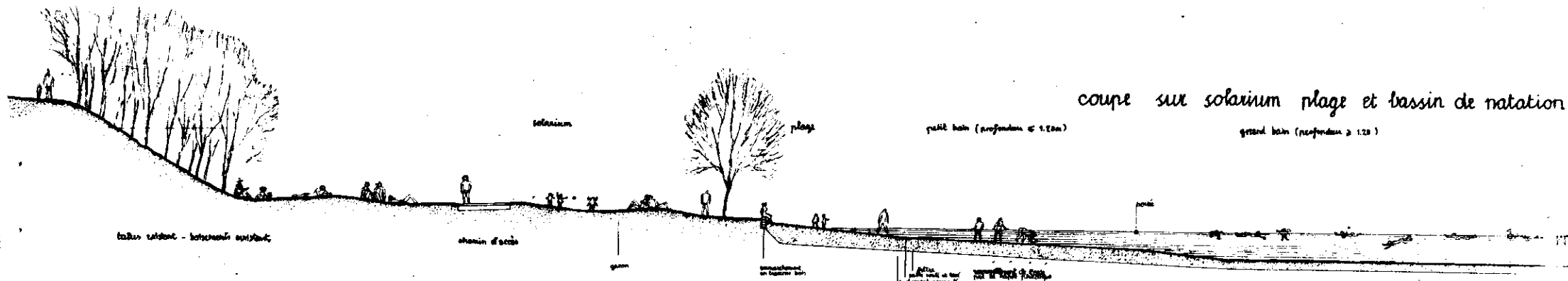
école de voile

rencontre des jeunes

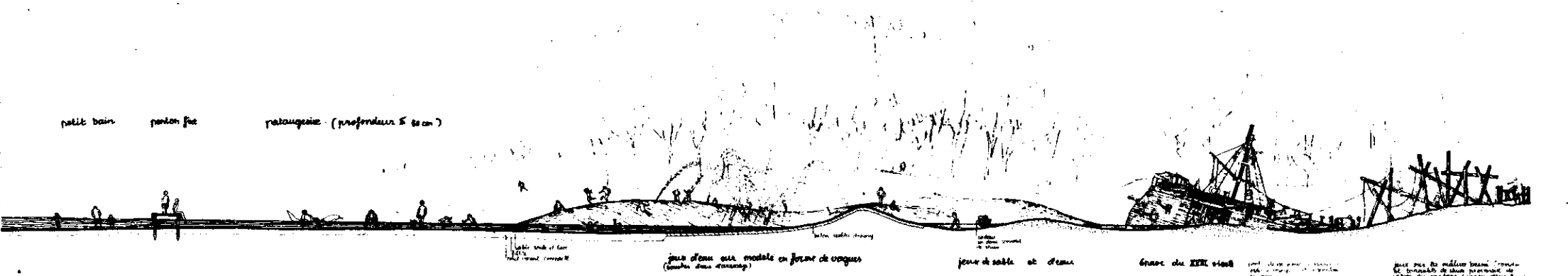
bassin d'escale

étang des galets

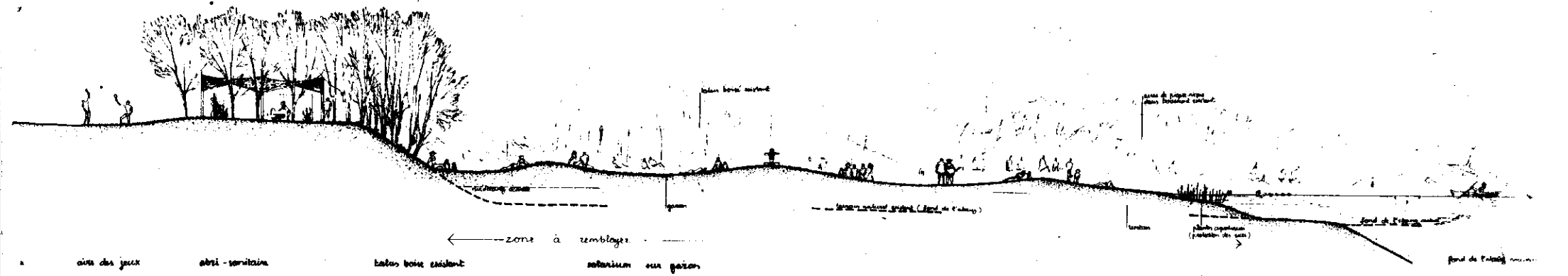
la ferme



coupe sur solarium plage et bassin de natation



coupe sur natageoire et jeux



coupe sur solarium et étang des équerrets

Tout ceci se traduit par la troisième et dernière circulaire du Secrétariat à la Jeunesse et aux Sports qui insistait sur l'aspect naturel, calme et ouvert au public qu'auraient désormais les BPAL .

Annexe n° 7

c) Nous pouvons caractériser le projet définitif débuté vers 74 par une extension à toute la base de l'esprit "sauvage" et aquatique décrit précédemment, apprécié non seulement par la Ville Nouvelle et ses concepteurs, mais aussi par les habitants déjà sur place.

Croquis page 47

L'intimité, la variété des berges favorisant la promenade, la pêche, sont préservées et multipliées, tout en créant en d'autres points de vastes liaisons visuelles et des effets de profondeur.

La répartition des animations y est meilleure, les équipements discrets, les ambiances diversifiées.

0 100 250 400 500



baignade

accès

parking

